CONDITIONS:

ABONNEMENT.

D[ix] piastres par an, pour la feuille, payables [d'avance] par semestre; dix piastres pour la feuille [tri-hebdomadaire] pour la campagne et publiée trois fois par [semaine], payables d'avance pour toute l'année, lorsqu'on ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera [reçu] que pour un an. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque [insertion pour] la première insertion, et cinquante cents [pour chaque] insertion subséquente. Tout changement [considérable] dans l'annonce originale, devra [être payé] comme une nouvelle annonce. Le carré est [de dix lignes] ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Le [commerce de] détail, les magasins de détail, $60; [Bureaux d'Assurance], Compagnie d'Assurances et autres [compagnies] publiques, $00; les agens pour navires, bateaux à vapeur, ou les maisons de commission, la commission, $80.

ANNONCES des mariages et de décès, les articles [destinés à] appeler l'attention du public à des ventes [de biens] meubles, les articles signés par [des] [illegible], les annonces de bénéfice &c. &c., [seront payés] aux taux des annonces ordinaires.

ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, paieront $1 par carré pour chaque insertion.

ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, s'ils pourront être admis, paieront le double des annonces ordinaires et d'avance.

[Une] déduction de 25 pour cent sera faite aux [annonces] aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et [aux Ma]réchaux, sur les annonces de ventes d'immeubles; le dix pour cent sur les annonces de ventes de meubles.

ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire [d'aff]aires d'un abonné à l'année, telles que ventes [par auto]rité de justice, ventes de plantations, [de nègres], esclaves marrons, animaux épaves ou [autres] &c., lui seront portées en compte séparé [aux] prix ci-dessus énoncés.

ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion, publiées pendant un mois et devront [être payées] en conséquence de cette disposition.

[Les] Annonces de faillite sera publiée, à moins que [le prix] de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou [par un] répondant.

[Les Th]éatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de [leurs] annonces, pendant la saison des plaisirs, $150.

ANNONCES de candidature à des emplois publics, [et] annonces d'une nature politique, paierables du prix ordinaire.

A VENDRE—Le bateau à vapeur **Chief Justice Marshall**, portant 1100 balles de coton, et ayant une des meilleures machines à vapeur, est en très bon ordre et prêt [pour les] voyages. S'adresser à
STERNS & Co,
[illegible] 28 et 29, Nouvel e Levée.

Pour les ports des E.-Unis.

POUR NEW-YORK.
Le brick SPY, capitaine Donne, désire 150 barils sur le pont et peut prendre 4 à 5 passagers, ayant de bonnes accomodations. S'adresser pour passage à
BAILEY & ABBOTT,
14, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Le bon brick CAZENOVE, capitaine Corey, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
14, rue Bienville.

POUR SAVANNAH—Le brick KENTUCKY, capitaine Hutch désire 100 barils pour compléter son chargement. S'adresser
L D C. WOOD
22, rue Poydras.

POUR BALTIMORE—Le brick KELCY, capitaine Wall, en chargement, peut prendre 150 barils et partira sous peu de jours. S'a[dresser à]
BAILEY & ABBOTT,
rue Bienville no 14

POUR BOSTON—Le brick supérieur A. I. PARAGON, capitaine Butter partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
L. H GALE,
rue de la Commune no 93

POUR BOSTON.
La belle goëlette **Willows**, capt. Hop[kins], est en chargement pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
L H GALE,
Rue de la Commune, No 93.

POUR PORTSMOUTH—La fine voilière barque **Damariscotta**, capitaine Sa[wson] partira incessamment. S'adresser pour [le fret] ment à
BAILEY & ABBOTT,
14, rue Bienville.

Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—La barque A I Tiberias, fine voilière capitaine Lears, ayant son chargement engagé, partira sous peu [pour le] port ci-dessus. Pour passage seul[ement] [ayant de] beaux emménagements s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
14 rue Bienville.

POUR LIVERPOOL.
Le navire bien connu **Arkansas**, capitaine [illegible] S. Dennis ayant sa cargaison engagée, [partira sous] peu. S'adresser pour passage seulement [à bord] ou [au] marché aux légumes, ou à
FRANKLIN & AMES,
rue du Camp, No 55

POUR LIVERPOOL—Le bon navire A1 **Franklin**, capitaine Jourdan, partira sous [peu]. Pour passage s'adresser à
LEVI H GALE,
93, rue de la Commune.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE, passage seulement.
La brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, CAROLINE, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à bord ou à
J. PRATS & FILS.

POUR CURACOA, passage seulement—La goëlette ANA CELESTINE, capitaine [illegible], ayant tout son fret engagé, partira [sous peu]. Pour passage seulement s'adresser à bord [ou à]
J PRATS & FILS.

POUR LA HAVANE—Le brick OTRANTO, capitaine Landon, partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
26 av R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Le beau brick paquebot ST. LOUIS, capitaine Cooper Smith, partira sous peu, pour le port ci-dessus; pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—La goëlette fine voilière HERO, capitaine Coleworth, désire 200 barils pour compléter son chargement. [Pour] fret ou passage, au capitaine à bord
26 av R. GRONING & Co

[Ven]dre. Louer ou Fréter.

A FRÉTER—La belle goëlette WANIER, capitaine Miller, désire 800 balles, s'adresser à
E. & J. ANDREWS,
rue de Gravier no 24

ON DEMANDE.
On demande un bateau qui tirant peu d'eau pour charger dans le port du golfe du Mexique; s'adresser, rue Bienville No 47.
J ROBERT & Co

DEMANDE.
On demande de suite, un bâtiment pour [Phil]adelphie, de 200 boucauds de sucre.
W G HEWES & Co.
Rue Poydras, No. 34

A FRÉTER—La belle goëlette MINERVA, fine voilière, portant 500 balles et tirant seulement 5 1/2 d'eau. S'adresser à
JAMES REED & Co,
rue Royale no 519

A LOUER—Une belle maison, rue du Canal; les meubles sont neufs, et on les louera avec la maison à un bon locataire, ou vendre raisonnable. S'adresser pour renseignements à
ROBINSON & Co.
rue du Camp, no 45

A LOUER—Un appartement sur la rue, pour tenir un office, au second étage du magasin No. 38, rue du Camp. S'adresser sur [les lieux]
ler mai JOHN CROSBY

Maison garnie à louer à Biloxi. Si elle n'est pas louée, le propriétaire prendrait quelques pensionnaires. S'adresser rue Bourbon, 21.
22 av—2,pe

AVIS.

HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, Louisiane, étant ouvert pour la réception des pensionnaires sous la direction de M. J. R. Hamilton dernièrement de Covington. Sa situation et ses avantages sont bien connus pour en faire l'éloge, c'est [assez de dire] que l'Hôtel, sera très bien tenu et que les [tables] seront meilleures qu'elles n'ont été jusqu'à [présent].
J. K. HAMILTON

[Ma]rrain et à vendre—150 barillets et 20 barils [de tabac] en feuilles; 1500 boisseaux maïs en bon [état] en embarquement; 40 boucauds de sucre, [premiè]re qualité; huile de castor, 50 barils marqué [illegible] No 1
HEFFORD & SORGENFREY,
rue Poydras No. 18

[Vin de] Champagne—A vendre par le soussigné [illegible] vin de Ay mousseux.
A CHOPARD 35 rue de Chartres.

[illegible]—En débarquement du bateau à vapeur [illegible], et à vendre par les soussignés, 15 [illegible]
YORKE FRERES, 65 rue du Camp.

[P]erdu un billet tiré par James Innerarity, Mobile 16 janvier, 1837, à 90 jours, pour $2,915, 92, à l'ordre de Messrs. Mc. Loskey & Co et endossé par eux à l'ordre des [illegible]. Le dit billet a été envoyé par la malle, [mais n']a pas été reçu, le payement en étant arrêté, [celui qui le] trouvera rendra un grand service, en le remettant à
16 mai M. de LIZARDI & Co.

[TOI]LE imprimée pour chemises. Reçue par [les der]niers arrivages, un assortiment de batiste [de] dessins convenable pour faire des [chemises]. Encoignure des rues de Chartres et Conti
E. LEFEBVRE & FRERE

[SUC]RES du pays, reçues en paiement des [illegible] de marchandises vendues aux habitans [et n]égociants de la campagne, par
PEET & NORTH,
No 13, rue de Chartres.

BARILS mélasse et 50 boucauds de sucre en débarquement entre les rues Toulouse et St [Pierre], à vendre par
R BRUGIER.

[En débarque]ment de la barque Joséphine, venant [de Phi]ladelphie, et à vendre par le soussigné, un [assor]timent complet de Drogues et Médicaments [illegible] lesquels se trouvent:
[illegible] à ventouses complètes;
[Caisses] d'instrumens de chirurgie;
[illegible] ettes d'Evan;
[Seri]ngues de Marsh;
[illegible] à pomme d'ivoire;
[illegible] en os, &c.
A. A. PEYCHAUD,
123, rue Royale.

[A VE]NDRE ou à échanger pour des fruits du pays [illegible] cigares de la Havane, de la meilleure [qualité]; 2 caisses de fruits assortis en confitures,—[S'adresser rue de l']Hôpital, no 14, chez M. Callejas.

[CART]ONS et épaules à vendre par
G. DORSEY,
44, Nlle Levée.

[AUX] AMATEURS—Reçu par les derniers arrivages du Havre, une petite provision de Terrines, ne composant de pâtés de foie gras, de [illegible], de lièvres &c. A vendre par
J E LOREILHE, co. Royale & Dumaine

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION DE WRIGHT—Vente par le registre des testamens—Lundi le douze juin mil huit cent trente sept, à midi à l'Arcade de Banks, rue des Magasins entre Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, l'un sous la date du [illegible] avril mil huit cent trente sept, et l'autre du [illegible] mai, mil huit cent trente sept, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de William W. Wright décédé, et de Mme Eli[illegible] McKee, les propriétés foncières ci après décrites:

[1er.] Deux certains lots de terre situés dans la ville de Lafayette, paroisse Jefferson, dans l'îlet compris par les rues Jackson, Fulton, Philip, et Rousseau, désignés par les numéros douze et treize, sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer de la dite paroisse, et déposé en l'étude de Hilary Breton Cenas, notaire public de la Nouvelle Orléans, pour [recours]; (le dit plan marqué No. 1,) lesquels lots sont contigus et mesurent chacun, trente et un pieds, cinq pouces et demi de face à la dite rue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2me. Un autre lot de terre situé dans la ville de Lafayette, paroisse Jefferson, dans l'îlet compris par les rues Philip, Chippewa, Jackson, et Fulton, et désigné par le numéro dix-huit, sur le susdit plan, mesurant trente-trois pieds trois pouces de face à la rue Philip, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Ces trois lots seront vendus ensemble.

Conditions—L'acquéreur payera comptant la somme de quinze cent trente-neuf piastres et cinquante sous, se chargera du paiement d'un billet de quinze cent trente-sept piastres et cinquante sous, qui échera le onze mars mil huit cent trente huit, fesant partie du prix d'achat de la dite propriété, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Un autre lot de terre situé dans la ville de Lafayette, paroisse Jefferson, et désigné par le numéro trois, sur un des plans dressés par B. Buisson, et annexé à un acte de partage et compromis entre William Jones et sa femme, et les héritiers de William Cecil, de la paroisse Jefferson, passé pardevant H. B. Cenas, notaire public, à la Nouvelle Orléans, en date du 7 février 1835, lequel lot de terre mesure cent cinquante pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces, et face à une rue projetée non encore nommée.

Conditions—L'acquéreur payera cent cinquante-deux piastres comptant, et se chargera du payement d'un billet donné en partie du prix d'achat de la dite propriété, et qui échera le onze mars mil huit cent trente huit, et la balance à un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Tout le terrain situé au faubourg Ste. Marie de cette ville, borné par les rues de la Commune, Villeré, Jackson, et Robertson, mesurant au pied américain, deux cents cinquante neuf pieds huit pouces de face à la dite rue de la Commune, trois cent quatre vingt onze pieds un pouce face à la rue Villeré, deux cent cinquante cinq pieds neuf pouces face à la rue Jackson, et quatre cent trente six pieds onze pouces face à la dite rue Robertson; le tout conformément à un plan du dit îlet, fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du trois mai mil huit cent trente cinq, et annexé à un acte de vente de la succession de feu James Freret frères, passé par [de]vant Félix de Armas, notaire public de cette ville, le vingt-neuf août mil huit cent trente cinq; ce terrain étant le même que le dit feu W. W. Wright, a acquis par [ses] syndics de Messrs. Wm. H. Kerr, I. L. McCoy, par acte du neuf juin mil huit cent trente six, au rapport de H. B. Cenas, notaire public de cette ville.

Conditions de la vente: l'acquéreur payera trois mille piastres comptant, et assumera le paiement de deux [billets] de quinze cents piastres chaque, payables le neuf [juin] mil huit cent trente sept, et assumera également le paiement de quatre billets, que le défunt s'est obligé de payer de [sur] de vente à lui passé pour la somme de dix sept cent vingt deux piastres et vingt deux cents chaque, dûs le douze novembre mil huit cent trente sept, et payables à deux et trois ans de leur date, et la balance à un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, régister des testamens.

Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, aux frais des acquéreurs. 6 mai

SUCCESSION DE FERRARY.—Vente par le registre des testamens.—Samedi le dix juin mil huit cent trente sept, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du [illegible] mai 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de *Jean Baptiste Ferrary*, les propriétés foncières ci-après décrites, [situées] et [illegible] compris entre les rues Gravier, Girod, Perdido et St. Paul, et divisés en trente lots conformément à un plan qui sera exhibé à la vente:

Le lot numéro un, forme l'encoignure des rues Perdido et St. Paul, mesure trente pieds, neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Perdido, cent cinquante pieds, huit pouces sur la rue St. Paul; cent quatorze pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro trente, et trente pieds cinq pouces et quatre lignes dans le fond et sur la ligne qui le sépare du lot numéro deux.

Il existe sur ce lot une maison briquetée entre poteaux.

Le lot numéro deux, mesure vingt huit pieds dix pouces de face à la rue St. Paul, cent vingt et un pieds neuf pouces et cinq lignes sur la ligne qui le sépare des lots numéros 1, 30, 29 et 28, cent vingt et un pieds, neuf pouces et six lignes, sur la ligne qui le sépare du lot numéro trois, et est borné dans le fond par le lot numéro vingt sept.

Le lot numéro trois, mesure vingt huit pieds, dix pouces, de face à la rue St Paul, sur cent six pieds sept pouces de profondeur, il est borné dans le fond par le lot numéro vingt quatre.

Le lot numéro quatre, fait face à la rue St Paul, et joint le numéro trois, à les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro vingt trois.

Le lot numéro cinq, fait face à la rue St Paul, les mêmes dimensions et joint le numéro quatre et est borné dans le fond par le lot numéro vingt deux.

Le lot numéro six, fait face à la rue St Paul, joint le lot numéro cinq, a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro vingt et un.

Le lot numéro sept fait face à la rue St Paul, joint le lot numéro six, et a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro vingt.

Le lot numéro huit fait face à la rue St Paul, joint le lot numéro sept, a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro dix neuf.

Le lot numéro neuf fait face à la rue St Paul, joint le numéro huit, a les mêmes dimensions, et est borné dans le fond par le lot numéro dix huit.

Le lot numéro dix, forme l'encoignure des rues Gravier et St. Paul et mesure trente pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Gravier, cent quinze pieds, quatre pouces de face à la rue St Paul et cent vingt pieds quatre lignes sur la ligne qui la sépare du lot numéro onze, et trente pieds cinq pouces quatre lignes dans le fond.

Le lot numéro onze mesure trente pieds neuf pouces six lignes de face à la rue Gravier, cent vingt pieds quatre lignes de profondeur, du côté qui le sépare du lot numéro dix, cent vingt pieds neuf pouces et une ligne de profondeur du côté qui le sépare du lot numéro douze, et trente pieds cinq pouces et quatre lignes dans le fond.

Le lot numéro douze, mesure trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier sur cent vingt pieds neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro onze, cent vingt et un pieds et cinq lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro treize et dix sept, et trente pieds cinq pouces et trois lignes dans le fond.

Le lot numéro treize mesure trente pieds neuf pouces, cinq lignes de face à la rue Gravier, cent pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro douze, cent cinq pieds quatre pouces six lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatorze et trente pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro dix sept.

Le lot numéro quatorze mesure trente pieds neuf pouces cinq lignes de face à la rue Gravier, cent cinq pieds six pouces trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro treize, cent deux pieds dix pouces trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro quinze, et trente pieds cinq pouces, et trois lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot numéro dix sept.

Le lot numéro quinze mesure trente pieds neuf pouces six lignes de face à la rue Gravier sur cent dix pieds un pouce trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatorze, et cent quatorze pieds neuf pouces sept lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro seize, et trente pieds cinq pouces quatre lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro dix sept.

Le lot numéro seize forme l'encoignure des rues Gravier et Girond, mesure trente pieds neuf pouces six lignes de face à la rue Gravier, sur cent quatorze pieds neuf pouces sept lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro quinze, cent dix neuf pieds six pouces et deux lignes de profondeur sur la rue Girond, et trente pieds cinq pouces quatre lignes, sur la ligne qui le sépare du lot numéro dix sept.

Le lot numéro dix sept, mesure vingt huit pieds dix pouces de face à la rue Girond et cent vingt et un pieds neuf pouces six lignes de profondeur, borné du côté de la rue Gravier, par les lots numéros treize, quatorze, quinze et seize, et de l'autre côté par le lot numéro dix huit, et dans le fond par le lot numéro douze.

Le lot numéro dix huit mesure vingt huit pieds dix pouces de face à la rue Girond, sur cent six pieds sept pouces de profondeur, borné du côté de la rue Gravier par le lot numéro dix sept, et de l'autre côté par le lot numéro dix neuf, et dans le fond par le lot numéro neuf.

Le lot numéro dix neuf fait face à la rue Girond, joint le lot numéro dix huit, a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro huit.

Le lot numéro vingt, fait face à la rue Girond, joint le lot numéro dix neuf, a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro sept.

Le lot numéro vingt et un fait face à la rue Girond, joint le numéro vingt a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro six.

Le lot numéro vingt deux, fait face à la rue Girond joint le lot numéro vingt et un a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro cinq.

Le lot numéro vingt trois fait face à la rue Girond, joint le lot numéro vingt deux a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro quatre.

Le lot numéro vingt-quatre fait face à la rue Girond, joint le lot numéro vingt-trois a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro trois.

Le lot numéro vingt cinq forme l'encoignure des rues Girond et Perdido, mesure trente pieds neuf pouces six lignes, de face à la rue Perdido, sur cent quinze pieds six pouces de face à la rue Girond, cent vingt pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt six, et trente pieds cinq pouces trois lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt quatre.

Le lot numéro vingt six joint le lot numéro vingt cinq et mesure trente pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Perdido; cent vingt quatre pieds onze pouces et une ligne sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt sept, cent vingt pieds deux pouces et quatre lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt cinq, et trente pieds cinq pouces trois lignes dans le fond sur la ligne qui la divise du lot numéro vingt quatre.

Le lot numéro vingt sept, mesure trente pieds neuf pouces cinq lignes de face à la rue Perdido, sur cent vingt quatre pieds onze pouces et une ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt six, cent vingt neuf pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt huit et trente pieds cinq pouces trois lignes dans la ligne du fond qui le sépare du lot numéro deux.

Le lot numéro vingt huit mesure trente pieds neuf pouces cinq lignes face à la rue Perdido, cent pieds neuf pouces cinq lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt sept, cent pieds six pouces deux lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt neuf et trente pieds cinq pouces quatre lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot numéro deux.

Le lot numéro vingt neuf mesure trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Perdido sur cent cinq pieds dix pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt huit, cent deux pieds sept lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro trente, et trente pieds cinq pouces quatre lignes sur la ligne du fond.

Le lot numéro trente mesure trente pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Perdido, cent dix pieds deux pouces sept lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt neuf, cent quatorze pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro un et trente pieds cinq pouces quatre lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro deux.

Conditions de la vente: Un dixième comptant et la balance à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N-B. Les actes de vente se passeront pardevant L. Féraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 5 mai

SUCCESSION de Wogan—Vente par le régistre des testamens—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 mai 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, mercredi, 28 juin 1837, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu John Wogan, les esclaves suivants, savoir:—

WATT, nègre américain, depuis longtemps dans le pays, âgé d'environ trente deux ans, nègre de champ, bon sujet.

JOE, âgé de trente cinq ans, nègre américain, bon sujet, bon à tout.

LOUIS, nègre américain, âgé de trente huit ans, environ, bon nepelle et pioche.

FREDERICK, nègre âgé de trente trois ans, palfrenier bon à tout.

TOM, nègre américain, âgé d'environ vingt-huit ans, bon sujet, bon à tout.

E. ANTHONY, griffe, âgé d'environ vingt huit ans, bon à tout.

CONDITIONS DE LA VENTE—Les dits esclaves payables en deux égaux et tout janvier 1838 et tout janvier 1839, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, sous la condition qu'en cas de non paiement à leur échéance, lesdits billets porteront un intérêt à dix pour cent l'an; cette clause néanmoins ne pourra être interprétée de manière à accorder aux acquéreurs de plus longs termes que ceux ci-dessus stipulés.
W. F. C. DUPLESSIS, régister des tests.

N. B. Les actes seront passés aux frais des acquéreurs pardevant Louis T. Caire, notaire public.
19 mai

Avis de Banques et de Comp[agnies]

AVIS—Les livres de souscription au canal de navigation du Lac Borgne seront ouverts le 20 de ce mois au bureau de M. P. J. Tricou, rue St. Louis, entre Bourbon et Royale, sous l'inspection de MM. P. J. Tricou et La Duvigneaud.
Par ordre des commissaires.
6 av DUVIGNEAUD, secrétaire.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE ET DES BAINS
La été arrêté par la direction, que le payement des actions se feront comme suit:
Un 10me comptant, et pour la balance les actionnaires tourniront leurs billets pour un vingtième chacun, payables de 4 en 4 mois, endossés à la satisfaction de la direction.
Par ordre de la direction.
J. B. S. ST. AMAND,
10 mars Secrétaire protem.

Compagnie de l'Hotel de la Bourse et des Bains.

EN vertu d'une résolution des directeurs, les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts pendant quinze jours (les dimanches exceptés), à dater du 15 de ce mois, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 P. M. dans la salle du conseil de la 3me municipalité, sous la surveillance de deux des directeurs.
Par ordre de la direction,
J. B. S. ST. AMAND,
10 mars Secr. protem.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons & [bâtiments] sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque Commerce. 3 nov

Marchandises d'été.

J. Lerebours reçue par les derniers arrivages du Nord, les marchandises suivantes, qu'il offre de vendre à bon marché à son magasin No. 20, rue de Chartres entre Douane et Canal.
Shalles 3/4 et 7/8 en gaze lisse uni pour deuil,
Mouchoirs de batiste imprimé,
Mouchoirs de fil blanc pour homme et pour enfant
Bas de soie noirs anglais, qualité supérieure,
Bas de coton blancs anglais, fin et super fine,
Chaussons de coton blancs,
Toile de Paris,
Ouvré en fil fin et superfin,
Piqué et dentelle d'Ecosse,
Tarlatane fine et superfine,
Mousseline blanche à carreaux pour robe,
Mousseline pour moustiquaire diverses qualités,
Bobinet, en fil pour moustiquaire,
Mousselines damassées, pour rideaux par douzaine pièces,
Percale blanche, 4/4 et 5/4, et bobinet blanc,
Bobinet de nacre superfin et épingle.
Dessus de lit en fil et coton en corde,
Parrasols noirs et fantaisie,
Serviettes en fil avec une raie rouge,
Toile grosse écru, et batiste écru,
Etamine verte, gaze verte pour voile,
Bonnets de mousseline brodés,
Jupons brodés et corsets,
8 mai

GANTS—Reçu et à vendre par les soussignés, 0 lot aux trimes de gants de couleur, blanc et noirs pour dames et pour hommes.
E LEFEBVRE & Frère,
8 mai en Chartres et Conti

WISKEY de Monongahela.—76 barils wiskey Monongahela, 14 do eau de vie, 2 pipes et 4 caisses Porto et deux douzaines de vin de Madère de l'Inde, 16 paniers de Champagne des marques Unicorn et Joly, en magasin à vendre par
8 mai GALLWEY & BOUDOUSQUIÉ,
rue de la Commune, No 31

LIQUEURS du pays.—100 barils eau de vie du [pays] de genièvre à vendre par QUARLES Jr.
8 mai

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses pratiques qu'il vient de recevoir par [le] navire Olympia du Havre, une quantité de redingotes, [des] mantons de différentes couleurs, du cadres [d'été], ainsi que des gilets de piqué blancs et en couleur, et en satin noir, le tout à la dernière mode.
LOUIS A. BARBARIN,
8 mai 10, rue de Chartres

CHAPEAUX de Russie.—Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de chapeaux de Russie pour hommes, très légers pour l'été et des meilleures formes, aussi des chapeaux de soie et de feutre, à vendre rue de Chartres no. 10, par
3 mai J EVANS & Co.

MAQUEREAUX—151 barils nos 1 et 2; 200 demi barils no. 1, 2; 150 do 1/4 no 1, 2; Vin de Champagne, 150 paniers, fromage, 20 barils et 5 caisses en débarquement, à vendre par
3 mai R H WHITE

WHISKEY de Monongahela.—77 barils vieux whiskey de Monongahela, 14 caisses de vin de pêche, 1 pipe genièvre de Hollande, 1 do eau de vie, en magasin et à vendre par
GALLWEY & BOUDOUSQUIÉ,
ler mai 31, rue de la Commune.

VINS.—2 pipes et 63 caisses madère des Indes Orientales de 1 à 2 douzaines chaque, 16 paniers champagne des marques (Unicorn) et (Joly), à vendre en magasin
GALLWEY & BOUDOUSQUIÉ,
ler mai 31, rue de la Commune.

UN jeune homme désire trouver une place comme commis marchand dans un magasin de marchandises sèches. Il a de l'expérience et a fait des affaires dans le Nord, l'Est et le Sud comme commis et dehors; il connait parfaitement la ville, et peut donner de bons renseignemens. Un mot adressé à [lui] au bureau de l'Abeille, recevra de suite une réponse.
21 mars

MESSRS. SMITH & ALLEN, s'étant établis dernièrement dans la ville d'Hampton, Tex. pour y établir une maison de commission, informent le public et leurs amis qu'ils ont un grand magasin, et qu'ils sont prêts à exécuter toutes les affaires qui pourront leur être confiées. Pour les renseignemens, chez JAMES REED & Co,
THOS. TOBY & Brothers
29 mars TURNER & WOODRUFF.

BOIS ET CHARBONS—Le soussigné prévient [le public] du prix du chêne et du frêne à $8 la corde, les hôtels et les maisons publiques continueront à jouir du premier privilège, il leur serait fait une déduction sur le prix ci-dessus.
700 barils de Charbon à vendre au prix ordinaire charbon anglais à 3 piastres le baril par
W. E. & R. MURPHY.
15 mars Rue du Bassin, no. 132.

RUE BOURBON, No. 327.
INSTITUT
Polyglotte, Scientifique et Industriel,
Directeur: **H. MAGNIN,**
PROFESSEURS ES LETTRES ET ES SCIENCES.
(Extrait du Prospectus général.)
Objets de l'Enseignement.

Lecture, Ecriture, Ortographe; Grammaire générale;—Grammaires particulières; Langues anciennes Hebreu, Grec, Latin;—Langues modernes: Anglais Français, Espagnol;—Precis d'Histoire Ancienne Romaine, Moyen-âge et Moderne;—Abrégé de Géographie:—Elémens d'Astronomie;—Rhétorique;—Philosophie,—Littérature;—Comptabilité,—Tenue de livres:—Droit commercial;—Mathématiques: Arithmétique, Algèbre élémentaire, Géométrie, Géométrie analytique, Algèbre supérieure. Analyse appliquée aux trois dimensions, Calcul différentiel et intégral, calcul des différences;—Géométrie de l'arpentage et Géodésie pratique:—Principes du Dessin et du Lavis de la carte topographique;—Elémens de Mécanique; Dessin des machines; Alphabet de physique et de chimie;—Petit cours de Physiologie et d'Histoire naturelle.

HONORAIRES.
Depuis $4 jusqu'à $12 par mois.
ECOLE DU SOIR,
Depuis 6 heures du soir jusqu'à 9.
H. MAGNIN tient ouvert un *cours spécial* pour les jeunes gens qui se destinent aux professions commerciales et industrielles. 7 jan

No. 25, rue de Chartres,
EN GROS ET EN DETAIL.

LE soussigné a l'honneur d'informer qu'il met en vente un superbe assortiment de mousseline française des plus à la mode. Leur qualité supérieure et le beau choix des dessins, assurent un prompt débit.

Aussi, en magasin, un bel assortiment de soie et satin que l'on offre au prix courant plutôt de risquer de les garder toute la saison; ceux qui en ont besoin feront bien de venir. Outre la grande quantité de marchandises qu'il a en magasin, il reçoit toutes les semaines des objets de fantaisie par toutes les importations de l'Est.

Les marchands de la ville et autres feront bien de visiter le magasin avant de faire leurs emplettes.
6 avril E. PLANT

DES marchandises du pays sont reçues en paiement pour des billets, marchandises à vendre aux habitans, ou aux marchands de la campagne, par
PEET & NORTH,
15 mai No 13 rue de Chartres

EN débarquement du Général Foy, et à vendre par les soussignés,
145 caisses Bourgogne Chambertin,
5 do Hermitage lere qualité,
50 barils Vinaigre, double clarifié,
11 mai H PALOC & DUFOUR, 58 rue Conti

MOUSSE—19 balles belle mousse en magasin, et à vendre par A. CAPDEVIELLE & CO.
11 mai rue Toulouse No. 19.

50 TIERÇONS sucre, saindoux, haricots, beurre, 300 barils mess et prime porc, à vendre par G. DORSEY.
11 mai 44, Nouvelle Levée.

POLHEMUS & COOK—Peintres d'enseignes d'ornements et de bâtiments, place de la bourse no 32, près de la poste.
Les soussignés, espèrent par leur exactitude et leur ouvrage, à des prix modérés, mériter la confiance du public. Transparens et drapeaux militaire, imitations de bois, marbres, ainsi que les peintures des bateaux à vapeur, s'exécutent avec la plus grande promptitude.
24 av

MESSRS. DOLBEAR & FRERES,
LA Méthode de Calligraphie de Dolbear, calculée pour des leçons particulières et publiques, a été reçue et est en vente aux Académies d'écriture, rue de Chartres, No. 8, Nlle. Orléans; Broadway, No. 189 New-York, et rue Dauphine, Mobile.
On donnera des leçons à domicile aux dames qui le préfèreraient.
On donnera aussi des leçons à des classes qui se formeront dans une partie quelconque de la ville. On aura la faculté de continuer jusqu'au moment où l'on sera satisfait de son écriture. 28 m

ALABAMA, Tennessee, St. Louis.—Billets de banques qui ont suspendu, reçus en payement pour marchandises et comptes au pair, par
ANDREWS & BROTHERS,
22 mai rue de Chartres, No. 19.

Ventes par le Shérif.

Andrew Bowles contre Samuel Bell.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi le 15 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

LE TIERS INDIVIS
D'une certaine partie de terre située à l'encoignure des rues Julie et Camp, en cette ville, mesurant 127 pieds 9 pouces et une ligne de face à la dernière rue, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles face à la rue Julie.

La dite propriété sera vendu aux conditions ci-après, savoir:
Un tiers comptant, un tiers payable dans 18 mois du 23 avril 1836, et l'autre tiers en 24 mois du 23 avril 1836, pour payer et satisfaire le demandeur d'une somme de $4077 77 7/9, avec les intérêts à dix pour cent du 26 avril 1837, et $17 50 frais de protêt et du procès.
11 mai FRED. BUISSON, shériff.

Spyker & Bradford contre Stockey M. Evans et W F. Evans.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le vendredi le 16 juin prochain, à une heure de relevée:
Un certain esclave nommé Hamilton, âgé d'environ 15 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.
12 mai FRED. BUISSON, shérif

Maria Holliday, contre L. A. Nanson.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le samedi le 17 de juin prochain, à une heure de relevée.
9 lots de terre situés à Carrollton, formant une partie de l'îlet No. 35, sur un plan dressé par C. Zampol, député voyer, en date du 12 octobre 1833, compris entre la Troisième rue et les rues Adams, Espérance et Hillary, suivant un plan dressé par Surgy, architecte, le 4 janvier 1836, et désigné par l'îlet No. E au dit plan et déposé en l'étude de W. Boswell, notaire public, et numéros 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20.
No. 12, formant l'encoignure des rues Espérance et Adams, mesurant 32 pieds 6 pouces sur la rue Espérance, 120 pieds de face à la rue Adams.
No. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Espérance sur 120 pieds de profondeur.
Nos. 20 mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Espérance, sur 120 pieds de face à la rue Hillary, le tout mesure américaine.
Conditions, comptant.
12 mai FRED. BUISSON, shériff.

Richard Russell contre George R. Wright.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le mercredi, le 31 mai prochain à une heure de relevée.
Le steam boat Chief Justice Marshall ses agrès apparaux etc. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
24 av FRED BUISSON, shérif.

A. Legendre contre Wm. Collection & All
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, vendredi, le 9 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:
Deux Lots de Terre situés au faubourg Clouet, en bas de cette ville, désigné par les Nos. 7 et 11, sur un certain plan certifié par C. Crozet, ingénieur, en date du 9 septembre 1836, annexé à un acte de vente passé par devant C. Pollock, notaire public, le 26 septembre 1836.
Lesdits lots ayant mesure anglaise, les dimensions suivantes, à savoir:
Le lot No. 7, vingt cinq pieds de face à la rue Louisa se prolongeant en profondeur en ligne parallèle à 120 pieds de face à la rue des Grands hommes dont il forme l'encoignure.
Le lot 11, a quarante un pieds 6 pouces de face à la rue des Grands Hommes, en se prolongeant en ligne parallèle, 42 pieds en ouvrant ou s'élargissant en ligne droite vers la rue Louisa, 90 pieds en se rendant à cette rue, d'une profondeur de 71 pieds et 10 pouces, ayant 131 pieds 6 pouces dans la profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent. Conditions comptant.
5 mai FRED. BUISSON, shérif.

COUR de Paroisse—No. 9004 En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, jeudi, le 14 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:
Un certain lot de terre situé dans l'encoignure des rues du Camp, Girod, Magasin et Poydras, faubourg Ste. Marie, en cette ville, mesurant mesure française soixante pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent trente pieds, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits et privilèges qui appartiennent à la dite propriété.
Conditions de la vente—Comptant $9275, avec les intérêts, $3 frais de protêt, et la balance pour payer un autre billet de la même somme échu le 11 avril 1839, pour satisfaire le demandeur du montant de la somme de $14,330, avec les intérêts frais de protêt et procès.
10 mai FRED BUISSON, shériff.

Adolphe Cousin contre Bernard Bron.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St-Louis, en cette ville, le jeudi 22 juin prochain à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:
Trois Lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet numéro 169, et désignés par les numéros 5, 6 et 7, sur un plan dressé le 22 août 1834 par Depouilly, lequel plan est annexé à une vente par H. Pedesclaux le 21 janvier 1837, et par les numéros 13, 14 et 15 sur un plan dressé le 14 mars 1836, par L. Surgi et déposé en l'étude de H. Pedesclaux notaire public.
Lesdits Lots mesurant (mesure américaine) savoir: numéros 13 et 7, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Espérance, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.
No. 14 ou 6, formant l'encoignure des rues Espérance et Champs Elysées et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur 106 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur et face à la rue de l'Espérance.
No. 15 ou 5 mesurant 31 pieds 11 pouces, et 5 lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur 80 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur.
Conditions, comptant—Une somme suffisante pour payer $325 et les frais protêts, les intérêts et les frais de procès, et la balance comme suit: $325 payables le 1 septembre 1837, $325 payable le 2 mars 1838.
18 mai FRED BUISSON, shérif.

Charles T. Hozey contre Wm. Barnes.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le mardi 13 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite au dit ordre de saisie et de Terre, connue sous, savoir:
Un certain lot de Terre, situé dans la rue St. Paul, au faubourg Ste. Marie, dans l'îlet compris entre les rues de la Commune, St. Paul, Gravier et St. Pierre, désigné par le No. 6, sur un certain plan dressé par J. Communy, député voyer, en date du 11 mars 1831, et annexé à un acte de vente de P. Preachia A. A. Caldwell, passé pardevant C. Pollock, notaire public, le 7 mai 1836, pour payer et satisfaire la somme de $825 et la balance d'un billet avec $3 frais de protêt, ensemble avec les intérêts et les frais du procès.
Le dit lot de terre mesure 31 pieds 2 pouces de face à la rue St. Paul, et s'étendant en profondeur en 127 [pieds] sur la ligne qui le sépare du lot No. 5, et du côté près la rue de la Commune, et 127 pieds et 5 pouces sur l'autre côté de la rue Gravier en différent 27 pieds 7 pouces de large dans la profondeur avec le dépôt ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, les droits, privilèges &c qui appartiennent à la dite propriété.
Conditions comptant.
9 mai FRED BUISSON, Shérif.

E. Meunier contre C. Cartogné.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 12 juin prochain, à une heure de relevée la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:
Deux Lots de Terre situés au faubourg Tremé, dans l'encoignure de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, St. Philippe, Robertson et Claiborne, désignés par les Nos. 7 et 8, dans l'îlet No. 71, sur un plan dressé par Voilquin architecte, daté du 27 décembre 1835, et déposé en l'étude de H. Pedesclaux, notaire pub.
Lesdits lots sont contigus avant mesure française, chacun 30 pieds de face à la rue Dumaine et s'étendant en profondeur sur 90 pieds
Le Lot No. 7, formant l'encoignure de la rue Claiborne.
Les dits Lots Nos. 7 et 8, formant ensemble un morceau de terre désigné par le No. 8, dans l'îlet No. 21, sur un certain plan dressé par Jh. Pilié, voyer daté le 25 février 1836, annexé à un acte passé et déposé pardevant F. de Armas, notaire pub. de cette ville, le 18 août 1820.
Conditions de la vente—$750 payable le 10 septembre prochain.
$750 payable le 10 mars 1838, et la balance comptant, pour satisfaire le demandeur pour la somme de $3000 avec les intérêts $3 frais de protêt ainsi que les frais du procès. FRED BUISSON,
9 mai Shérif.

Alexander Milne Senr. Vs. Peter Bagge Smith.
COUR de district.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi le 19 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit writ de saisie et de vente, savoir:
Un certain lot de terre situé dans la ville de Milneburg au lac Pontchartrain en cette paroisse, désigné par le no. onze dans l'îlet no 6, sur un plan original de la dite ville par Louis Bringier arpenteur général de cet état le 16 de mai 1831 et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire public.
Le dit lot ayant mesure française, 60 pieds de face à la rue Mexico, entre les rues Columbia et d'Amérique, sur une profondeur de 120 pieds.
Deux lots de terre situés dans la même ville, mentionnés ci-dessus, désignés sur le même plan ci-dessus, désignés par les nos. un et trois, dans l'îlet no. 6, ayant, mesure française, comme suit, savoir:
Le lot un mesure 60 pieds de face à la rue d'Amérique sur une profondeur de 120 pieds, face à la rue de la Musique, laquelle forme l'encoignure.
Le lot trois, mesure 60 pieds de face à la rue de la Musique, entre les rues de l'Amérique et Colombie, sur une profondeur de 120 pieds.
Pour payer et satisfaire le demandeur de la manière suivante;
Lot no. 11 dans l'îlet no. 6, payera $104 50 cts. avec les intérêts à 10 pour cent par an sur $50 du 18 mai 1833, et $50, du 19 mai 1834, jusqu'à parfait payement; les lots no. un et trois dans l'îlet no 6 pour payer de $471 16 1/3 avec les intérêts à 10 pour cent.
233, 33 1/3 du 18 mai 1833.
233, 33 1/3 du 19 mai 1834.
Jusqu'à parfait payement et les frais du procès.
15 mai FRED. BUISSON, Shérif.

Kimball & Ponroy contre le bateau à vapeur Romeo et son propriétaire S. F. Manning—John Frazer contre le même, do do. do—George Manning do. do.
COUR DE DISTRICT—En vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St-Louis en cette ville, vendredi 23 juin prochain, à 1 heure de relevée,
Le bateau à vapeur ROMEO, ses agrès et apparaux &c, saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions, comptant.
20 mai FRED BUISSON, shérif.

Alfred Skinner contre Hart.
McKee, Stewart & Co contre le même.
E. W. Johnson & Co contre le même.
Whatburton & King contre le même.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, et du consentement des parties, il sera vendu au bureau du shérif, rue Condé No. 1, le mercredi le 7 de juin prochain, à 5 heures de l'après midi,
135 barils Porc et Bœuf salés,
4 barils Viel.
Conditions—60 jours de crédit en billets endossés à satisfaction.
24 mai FRED. BUISSON, shérif.

TRAITES sur Londres, Paris et Baltimore, à vendre par 10 av MILLAUDON & Co,

Compagnie des Améliorations de la Nouvelle Orléans contre J. W. Collins.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, le lundi le 29 juin prochain, à une heure de relevée.
Un certain morceau de terre situé au faubourg Montreuil près de cette ville, borné par les rues Moreau, Enfer, et Urquhart et formant l'îlet désigné par le no. quinze au plan du dit faubourg, dressé par Joseph Pilié voyer de cette ville, le 16 juin 1831, déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire, le dit lot divisé conformément au dit plan en six lots numérotés depuis un jusqu'à six inclusivement, ensemble avec les droits, privilèges, charges et servitudes y attachés.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
24 mai FRED. BUISSON, shériff.

Alexander Grant vs. Fountain & co. et autres.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, à l'encoignure de St. Louis et Chartres, en cette ville, le mardi, le 27 juin prochain, à une heure de relevée:
Deux certains lots de terre avec les améliorations, désigné par les no 8 et 9, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté du 11 mai 1834, et annexé à un acte de vente des syndics des créanciers de C. F. Visigner à P. L. Dubourg, passé pardevant Félix de Armas, notaire public, le 19 juillet 1834, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
23 mai FRED. BUISSON, shérif.

L. T. Deletra contre ses créanciers.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le samedi le 10 juin prochain, à une heure de relevée.
Une certaine esclave nommée Phillis et son enfant, abandonné par le dit failli à ses créanciers.
Conditions comptant.
6 mai FRED. BUISSON, shériff syndic.

J. B. F. Gajuel agent de J. B. Gajuel, contre Marie Josephine Roy, f. c. l.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le vendredi le 9 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:
Un certain lot de terre situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues d'Espagne et Amour, faisant partie du lot No. 273, sur un plan du dit faubourg. Le dit lot mesure vingt-neuf pieds 4 pouces de face à la rue d'Espagne et soixante pieds de profondeur faisant face à la rue d'Amour, avec les améliorations qui s'y trouvent. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
5 mai FRED. BUISSON, shériff.

Thomas [illegible] Stomp contre F. P. Wood capitaine, et le propriétaire du bateau à vapeur le Memphis.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres en cette ville, le mardi, le 6 juin prochain à une heure de relevée.
Le bateau à vapeur Memphis, sa machine, son ameublement.
Conditions comptant.
4 mai FRED. BUISSON, shériff.

John Carr, contre la [illegible] du chemin à coulisse [illegible] Nouvelle Orléans.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, [illegible], il a vendu au bureau du shériff, rue Condé, [le] mardi le 30 mai, à 5 h. du soir.
[illegible] dans l'affaire ci-dessus.
[illegible]
[illegible] FRED. BUISSON, shériff.

J. J. Roy[illegible] contre P. T. [illegible].
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre [de saisie et] de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure de Chartres et St. Louis, en cette ville, [le] [illegible] juin prochain, à [une heure] de relevée.
[L'esc]lave Richard, Anne Jasmin, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions une moitié comptant, et la balance payable pour [illegible] et payement d'un billet à 14 mois du 28 octobre 1837, en billet endossé à satisfaction, garanti par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
26 mai FRED. BUISSON, shériff.

Henry A. [illegible] contre W. Bogart.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi 26 juin prochain, à une heure de relevée:
Un certain lot de Terre, situé rue Montegut, en faubourg [illegible] de la [illegible] ayant une îlet de la levée désigné par le No. 18, mesurant 27 pieds de face, et [illegible] pieds 6 pouces de profondeur.
[Un] autre lot désigné par le No. 19, contigu [au] No. 18 ou même [illegible] [dimensions].
[illegible] Saisi dans l'affaire ci-dessus.
[Conditions] comptant. FRED. BUISSON,
Shérif.

[illegible] contre William Shepard
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri [facias à moi adressé], il a vendu au magasin [illegible] [Nouvelle] Orléans, à [illegible] [le] 30 [illegible] à 5 heures de l'après-midi.
10 Caisses de Tabac à chiquer,
[Saisi dans] l'affaire ci-dessus.
26 mai FRED. BUISSON, Shériff.

L. T. Deletra contre ses créanciers.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse, pour la paroisse [et] ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu [illegible] [Ma]gasins, entre les rues Gravier [et] [illegible], à midi, le lundi, 12 juin prochain.
[Le terrain] de terre situé au faubourg [illegible] la rue des Natchez entre les [rues du] Camp et Magasin, ensemble avec tout ce [qui s'y] trouve, la durée du dit bail est [de] [illegible] années du premier novembre 1836 et finira le [31] octobre 1837. Conditions comptant.
26 mai FRED. BUISSON, shériff syndic.

VENTE PAR LE MARSHALL DES ETATS UNIS—Henry S[illegible] vs. le bateau à vapeur Convoy—Dans la Cour de District des Etats Unis, [pour le] District de la Louisiane, No. 3958—En vertu d'un writ de *venditioni exponas* à moi adressé, il sera vendu aux enchères, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans la ville de la Nouvelle Orléans, samedi, le 10 de juin prochain, à midi, le bateau à vapeur **Convoy**, ses agrès, apparaux etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Bureau du marshal, Nlle Orléans 17 mai 1837.
22 mai J. H. HOLLAND,
Marshal des Etats Unis.

Les Etats Unis, contre 10 caisses d'Eau de Vie et [autres] marchandises.
ETATS UNIS—Vente par le Marshal.—Dans la Cour de District des Etats Unis, district de l'Est de la Louisiane, no. 396—En vertu d'un writ de *venditioni exponas*, à moi dirigé à moi adressé, il sera vendu au bureau du marshal des Etats Unis, dans le bâtiment de cette ville, samedi 13 de juin prochain, les marchandises suivantes, savoir: 10 caisses de vin, un petit baril de tabac espagnol, 4 caisses de whiskey irlandais, 2 caisses [illegible], 2 petites caisses de prunes, 2 [illegible] de [illegible], un [illegible] contenant de pianol à [illegible] de prunes, 1 baril de rhum, 30 sacs de café et [illegible] [illegible] Saisis dans le procès ci-dessus.
Bureau du marshal Nlle. Orléans 17 mai 1837.
18 mai J. H. HOLLAND,
Marshal des Etats Unis.

Mairie de la Nouvelle Orléans
CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil [de] Ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que la [liste] des [illegible] [illegible] rapport hebdomadaire [illegible] [illegible] Municipalité pour le [illegible]
D. PRIEUR, maire

TROISIEME MUNICIPALITE.
AVIS—Les personnes qui désireraient faire l'échange [illegible] d'un [illegible] ordonnance du conseil [illegible] en sa séance du 4 du courant, devront s'adresser au voyer de ce municipalité, afin de prendre connaissance du travail à faire, et adresser leurs propositions cachetées au secrétaire.
8 mai J. B. S. ST. AMAND, secrétaire.

ENFANT TROUVÉ—Il a été conduit au bureau du recorder, une petite négresse âgée d'environ 3 à 4 ans. Il y a environ 15 jours (au vant qu'il a été déclaré) que la négresse nommée [illegible] [illegible] de son maître de se loger [illegible] elle-même, prit une chambre, rue d'Amour, elle avait deux enfants, l'un âgé de 7 à 8 ans et l'autre de 3 à 4 ans: elle mit en loyer l'aîné et disparut, abandonnant sa dernière qui fut trouvée et prise par pour par M. Joseph Bernard qu'il a mené à ce bureau.
Il a été dit dans le quartier qu'a habité peu de jours cette négresse, que son maître était absent de l'Etat et que son agent est un M. Smith qui tient un emploi public.
Le propriétaire de l'enfant est prié de venir la reprendre en payant les frais du présent avis.
Bureau du recorder, Municipalité No. 3
16 mai J. B. S. ST. AMAND, secrétaire.

LES soussignés, ont l'honneur d'informer le public, que d'après le nouvel arrangement, qu'ils ont fait, ils offrent à vendre à des prix au dessous du marché, les articles suivants:
Bois de chêne, la meilleure qualité $8 la corde,
do chêne do 8 do,
do sapin do 6 do,
Charbon de Liverpool 2 50 le baril,
Sable blanc 1 do,
do jaune 95 do,
Goudron en barrique 7 do,
do en barillets de 10 gallons 2 50
do do de 5 galons 1 50
W. E & R. MURPHY,
28 mars 132 Vieux Bassin.

RECU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés:
150 paniers de Champagne en bouteilles et demi bouteilles;
Sardines à l'huile de Colin, de Nantes;
Eau de vie de preuve, en demi pipes et barils;
102 barils Wiskey;
150 sacs Sel de Liverpool;
200 do Café de la Havane.
15 av H. PALOC & DUFOUR.

AVIS AU PUBLIC.
LE Dr. Stephan H. Bardash de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement.
Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.
Sa demeure est rue Royale No. 102. 3 oct—6m
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heure

Lithographie de l'Abeille.
LE soussigné, Directeur de la Lithographie de l'Abeille, a l'honneur d'informer Messrs. les Notaires, Architectes, Propriétaires, que toutes les copies d'actes notariés, lettres, circulaires, reçus et généralement tout ce qui est du ressort de l'art, s'exécute dans cet établissement avec toute la promptitude possible et à des prix très modérés; également les plans, les vues de campagnes, cartes de géographies &c., enfin tout ce qui est du ressort de cette nouvelle branche d'industrie.
14 av P. LANGLUME.

NOUVELLES MARCHANDISES REÇUES PAR LE NAVIRE LA CONSTITUTION.
LE soussigné a reçu dernièrement une grande quantité de marchandises de fantaisie, telles que parfumerie de toute espèce, savons, lavande, parfums, beaux bijoux, boucle d'oreilles, bagues, épingles, le tout propre au marché mexicain, coutelleries, jouets, accordéon, boîtes à ouvrage, bretelles, bas anglais, musique, et une grande variété d'articles nouveaux, qui étant ajoutés aux marchandises déjà en magasin, en fait le plus complet assortiment, à vendre à des prix très modérés en gros et en détail par
LANGLUME,
Rue Bourbon no 175, entre St Pierre et Toulouse.
3 mai

FARINE—400 barils superfine en débarquement et à vendre par
22 mai G. DORSEY.

LEGION LA LOUISIANE
Nouvelle-Orléans [illegible] avril 1837.
CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la place d'armes, le dimanche 28 de mai, à 10 heures du matin pour une revue d'inspection.
Les officiers commandant les compagnies, remettront à l'inspecteur au contrôle de chaque membre de leurs compagnies.
Chaque commandant de compagnie devra au moins une heure avant la revue, envoyer un détachement sur la place, pour fermer la grille et en garder les portes.
Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.
Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la légion.
28 avril D. AUGUSTIN, aide de camp.

PROSPECTUS
DE
L'Académie Poydras.
DE
La Pointe Coupée.

ETAT DE LA LOUISIANE.
DET établissement, situé à la Fausse Rivière, paroisse Pointe Coupée, et dans un endroit qui ne le cède en rien pour la salubrité, à aucune autre partie de l'Etat, sera ouvert du 1er au 15 de mai prochain.

Les branches d'instruction qui y seront enseignées sont:

Les langues Anglaise et Française, les mathématiques, la Géographie, l'Histoire ancienne et moderne et l'Astronomie.

Les langues anciennes, telles que la langue Latine et la langue Grecque, y feront également partie du cours d'instruction, si les parents le désirent.

Les commissaires de cette institution, choisis par le jury de police de la paroisse Pointe Coupée, parmi les habitans les plus notables et les plus capables de cette paroisse, ayant l'intention de favoriser les personnes dont la fortune est médiocre, ont résolu, dans une assemblée tenue par eux à cet effet, que le prix de la pension et celui de l'instruction, payée par quartier et d'avance, sera limitée à $100 pour le premier et 6 [illegible] pour le second.

Les fournitures classiques, telles que livres, papier, encre, plumes, de même que le blanchissage, seront à la charge des parents des élèves.

Chaque pensionnaire sera pourvu de son lit garni de 3 paires de draps, d'une paire de couvertures de laine, de deux moustiquaires, d'un traversin, d'un oreiller, de deux taies d'oreiller, de six serviettes, d'un vase de nuit, d'une cuvette et d'un pot à eau. 24 av.

BELLES chemises de toile—Le soussigné, arrivé de New York, un nouvel assortiment de belles chemises de toile, qu'ils offrent à vendre à bon marché, à leur nouvel établissement, Vieille Levée, no. 50.
FRANCISCO PRADOS,
12 mai JOHN ARNAUD

FOIN et avoine—En débarquement du navire Maryland, 200 balles de foin timothy, 540 sacs d'avoine à vendre; s'adresser à bord ou à
12 mai L H GALE, 93 rue de la Commune.

BON Marché à faire.—Ex marchandises sèches [en] magasin à louer—Désirant se retirer des affaires, marchandises sèches, nous offrons de grands avantages à ceux qui désirent acheter notre assortiment de marchandises est très grand et bien choisi—Les marchands de la ville et de la campagne en trouvent [illegible] de marchandises convenant un grand avantage à venir visiter les nôtres avant de faire leurs achats. Nous continuerons nos affaires de bureau dans même endroit.
12 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres

480 SACS de maïs en bon ordre d'embarquement, 86 caisses jambon emballés, extra gère à l'usage des familles. 60 boucauds de jambon assortis en débarquement du Vandalia
Porc, 200 barils prime porc, en magasin et à vendre par
[illegible] mai LAYET & AMELUNG,
47, rue de la Commune.

EN débarquement du Général Foy.
5 caisses [illegible] et bottines en maroquin et en [illegible]
250 do vin de demi bouteilles de chacune Lafitte et château Margaux.
50 do [illegible] à l'eau de vie,
25 do liqueurs,
20 barriques vin St Julien Médoc,
50 demi [illegible] vin blanc [illegible].
FLORIAN LONGIS,
12 mai—4 [illegible]

BRIQUES à l'épreuve du feu, [illegible]
15,000 briques à l'épreuve du feu [illegible],
150,000 pieds de planches de cypre,
150,000 do do sapin jaune
800 arb. en de cèdre rouge, équarries
60 boisseaux de charbon de bois, à vendre par
F. LEFEVRE,
10 mai Au vieux Bassin.

Chapeaux de paille—30 caisses chapeaux de différentes qualités, arrivés et à vendre par
FROST & Co
9 mai No. 8, rue de la Douane

MAIS—500 sacs maïs blanc, d'une qualité supérieure, à vendre à bord par
J. LANDIS & Co. 11 rue Poydras

MAIS—[illegible] sacs en très bon ordre pour [illegible], à vendre par
—3 SOMERS & ALEXANDER, 20 Magasins

SUCRE—[illegible] boucauds de sucre, à vendre par
GALLWEY & BOUDOUSQUIÉ,
31, rue de la Commune.

A VENDRE, bois de charpente, planches et [illegible] [ba]rils de chaux. S'adresser à M. A. Marigny à son magasin, rue des Champs Elysées vis-à-vis [le] dépôt du railroad. 8 mai—6

LIBRAIRIE FRANCAISE ET ESPAGNOLE, dirigée par A. L. BOISMARE, rue Toulouse, no 47. Ouvrages reçus par les derniers arrivages.
Magasin théâtral, choix de pièces nouvelles, 15 vol.
France dramatique, collection de 250 pièces de théâtre, 5 vols.
Monde dramatique, années 1835 et 1836.
France pittoresque; France maritime; musée des familles; Magasin pittoresque; Mosaïque,
Œuvres complètes de Voltaire, de Rousseau, de Molière, de Goethe, d'Arnault et de Buffon.
Connaissances des Temps pour 1838.
Grand Dictionnaire des Arts et Métiers; Abrégé du même ouvrage;
Le Chasseur au chien d'arrêt; le Vieux Chasseur, Bon Jardinier pour 1837, Manuel de la Methode Jacotot; Système du Monde, par Laplace, Histoire de France par Anquetil, Timbodeau et Bignon, Tacite par Dureau Delamalle; Répertoire du commerce Extra &c. &c. Ouvrage en langue espagnole. 16 mai—5

L. DEPOORTER, Chirurgien-Dentiste, rue de la Conti, no 136. Les cas des longues et actives études de la partie scientifique de son art, faite sous la direction de premiers maîtres, une parfaite connaissance de la partie mécanique relative à sa profession, une pratique de plusieurs années suivies avec succès, sont des garanties à la confiance publique.
N. B. L. D traite les maladies de la bouche, celle de la partie osseuse, la voûte, la perforation et la division de la voûte du palais; cette partie de la chirurgie n'est pas encore du domaine européen. 16 mai

AVIS.—Les soussignés ont, à partir de ce jour, formé une société, pour le affaires de commission en général, sous la raison de Crawford et Vernunft. Leur bureau au no. 49, rue du Camp.
JOHN CRAWFORD,
20 mars THEO. HERM. VERNUNFFT.

LILLY & FERGUSON—Peintres d'enseigne et de décoration, rue de la Douane no 76. Reconnaissant de l'encouragement qu'ils ont reçus, l'année [dernière] [illegible] se [illegible] plus la confiance de leur amis et du public en général. Ils prennent la liberté de [les] annoncer qu'ils ont constamment à vendre tous les articles concernant leur commerce, qu'ils donneront à de très justes prix. 14 av

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du collège Jefferson, qu'une élection de 15 directeurs de cette institution aura lieu à la maison de cour de la paroisse St. Jacques le lundi, 1er mai prochain.
A. POUDOUSQUIÉ
20 av 2 [illegible] Sec. de la direction du collège Jefferson

A. J. LAFERRIERE LEVESQUE, Commissionnaire des articles de Paris, rue des Petits Champs no 6 bis à Paris, offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et se charge de commissions à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignemens s'adresser à MM. V. Rousseau et E. Herbault, ou à M. J. Laffont, à la Nouvelle Orléans. 5 sept—1a

A VENDRE par M.S. Cucullu, Lapeyre & co.
250 sacs Café vert de la Havane;
3 tierces et une caisse Confitures de la Havane;
300 milliers Cigarres supérieurs de la Havane;
200 do do de Manzanillo;
164 ballots Tabac en feuille de Manzanillo;
50 do Tabac en feuille de Capa de la Vuelta Abajo;
50 do Tabac en feuille de Tripa do do;
70 do Tabac en feuille de Capa et Tripa, de la Vuelta Abajo 1 av

SEL—Gros et fin de Liverpool, en débarquement des navires Citizen et St Marks, à vendre par
J. ROBERT & Co,
4 mai rue Bienville no 47.

A VENDRE par les soussignés, la cargaison du brick Freeman, venant des Cayes.
328 sacs café,
10 tonneaux acajou, St Domingue,
50 tonneaux de campêche.
HENRY, LATAPIE & Co,
4 mai—1 rue St Louis no 14.

SAVON—100 caisses no 1 et no 2, à vendre par
FROST & Co,
2 mai no 8 rue de la Douane

FLANELLES FRANÇAISE POUR L'ETE
LES soussignés viennent de recevoir par le navire Vaillant, un assortiment de flanelles françaises pour l'été, cet article est tout à fait nouveau dans ce pays.
TOOLLE & BARRIERE
2 mai—3 rue de Chartres no 20.

CHARRETTE DRAY—Charrettes pour briques, ou pièces de bois, du fer, charrettes à bœuf, roues de différent grandeurs, brouettes, pour terre bois, le tout des fabriques de Philadelphie, constamment en mains, à vendre par
I. N. MAYNARD.
2 mai—28 rue de Poydras no 36.

GOUDRON en barillets—Un lot de goudron en barillets de 5 et 10 galons en bon ordre à vendre par
W. E & R. MURPHY.
ler mai 132 vieux Bassin.

MARCHANDISES SECHES—Toile à draps, bas de couleur blanc et noir, merinos et bombasine, soie, velours, draps et casimir, toile de Hollande, avec beaucoup d'autres marchandises de suite, à vendre à très bon marché pour lesquels on recevra les billets des banques suspendues, d'Alabama, Tennessee et Louisiane et seront reçus en paiement par ANDREWS & BROTHERS,
18 mai rue de Chartres, n. 19.

MAIS—500 sacs de maïs, excellent article à l'usage des plantations en magasin à vendre par
18 mai EASTMAN & BROTHERS,
Vieille Levée, n. 20.

SEL—En débarquement et à vendre par
H. C. CAMMACK,
18 av rue Gravier, No. 65

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par
JULES LE BLANC & Co,

LES soussignés offrent à vendre, payable en billets de n'importe quelle banque de cette ville, une quantité de vin rouge et blanc en barriques, demi barriques et en caisses, eau de vie en demi pipes, vinaigre, converses de 3 points et autres articles. Les susdits billets seront reçus en payement au même taux que les gourdes.
15 mai A. & Z. CAVELIER.

COUTIL DE FIL pour Pantalon—Les soussignés reçoivent par le navire Louisiana, 8 balles Coutil de fil bien assortis, qu'ils offrent à vendre par balles ou par pièces à des prix modérés.
E LEFEBVRE & FRERE,
20 av. Encoignure Chartres et Conti

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre et Co.
1000 sacs café supérieur de la Havane,
100 caisses sucre blanc lre qualité du do
300 mille cigares de la Havane, de diverses qualités,
200 mille do de Manzanillo,
100 balles tabac en feuille de Manzanillo,
40 do do de capa de la vuelta abajo,
50 do do de tripa do do do,
70 do do do tripa et capa de do 5 mai

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE—Parti marron de l'habitation de M. A. Murat, près de Bâton Rouge, il y a environ 1 mois, le nègre MANUEL. Il est noir, de 5 pieds 4 pouces de hauteur, âgé d'environ 30 ans, une cicatrice sur le front, et très marqué par les fers. Dix jours après être parti, on l'a vu dans la campagne avec des pistolets, une montre d'or et beaucoup de billets de banque, qu'il doit avoir volés; il avait été employé pendant quelque tems à colporter des marchandises le long de la rivière parmi les nègres, il a été sur le point d'être pris. On l'a vu il y a deux jours sur la levée, très bien habillé, et il a dit que les hommes du chaland qui l'avaient amené de Bâton Rouge devaient l'amener à Cincinnati. Il est très persuasif, il parle anglais et français, et possède infailliblement tous les papiers nécessaires.
L'attention des capitaines et des propriétaires de steamboat est appelée sur cet avis; et la récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera ledit nègre à la geole. 25 mai

DETENU à la geole de la police du poste du faubourg Washington, de la trois ème municipalité, à Frescaty, le nègre nommé ANDREW JAMES PITKIN, âgé d'environ 33 ans, taille 5 pieds 5 pouces 1/2, peau rousseâtre, figure alongée. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington le 25 mai 1837.
25 mai—10 P. BAYHI
chef de poste.

Vendredi 13 mai, s'est absentée JULIE, négresse âgée de 18 à 20 ans. Dix piastres de récompense à la personne qui la ramènera à son maître, rue Quartier, No 172, ou qui la fera loger à la geole; elle est en bien connue en ville; les dents de la partie supérieure lui manquent celles de la partie inférieure sont cassées, elle a de gros yeux, ses pieds sont tournés en dehors. Au coin et sous l'œil gauche elle a une petite cicatrice, une plaie à la jambe droite qui la fait boiter. Elle parle anglais et français. On poursuivra selon toute la rigueur de la loi, tout individu qui la recèlerait.
23 mai—15

$200 DE RECOMPENSE.
PARTIS marrons il y a quelque mois de la presqu'île à coton de Mrs. Chase et Anderson, DARY, nègre, âgé d'environ 30 ans, très noir, ayant 5 pieds 10 pouces, fortement construit, acheté de M. Macarty.
SAM, âgé de 28 ans environ, très-noir, mesuran 5 pieds 9 pouces, ayant l'os de la joue très-haute, et bien bâti, acheté du major Eaton.
La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation des deux, ou $100 pour chaque s'adressant à
YORKE Frères,
23 mai 28 65, rue du Camp.

Détenu à la geole de police du poste de faubourg Washington, de la 3me municipalité, maison Frescati, la négresse nommée SARAH se disant appartenir à Mde. Wilson, âgée d'environ 18 ans, taille 5 pieds 3 1/4 pouces, parlant français et anglais, figure ordinaire, ayant les dents de devant pourries. Avis est donné au propriétaire de la réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, 21 mai.
22 mai—10 P. BAYHI, chef du poste.

Détenu à la geole de police du faubourg Washington, de la 3me municipalité, maison Frescati, le nègre nommé Wm. GOOW, se disant libre, âgé d'environ 29 ans, taille 5 pieds 5 pouces, ne parlant qu'anglais; quelques marques de coups et cicatrices dessus le nez. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, 21 mai
22 mai—10 P. BAYHI, chef du poste.

$25 DE RECOMPENSE.
Partie marronne vers le premier avril dernier, la négresse nommée Minerva, âgée d'environ 18 ans, créole, elle a de grands yeux, figure ronde, et bien faite, d'une grandeur ordinaire est partie bien des fois, et bien connue dans toute la ville. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera à la geole de cette ville.
15 mai—1m GEO. A. BOTTS.

DETENU à la geole du poste du faubourg Washington de la 3me municipalité, maison Frescaty, le nègre nommé CHARLES SMITH se disant libre, âgé d'environ 27 ans, taille 5 pieds 2 pouces, peau rougeâtre, joli figure, ayant une cicatrice sur le front et du côté gauche trois petites cicatrices, ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington le 16 mai 1837
17 mai—10 P. BAYHI,
Chef de poste.

AVIS—Détenu à la geole de St Jean Baptiste, le nègre nommé RICHARD, se disant appartenir à M. Morice, du bayou de la Fourche, ce nègre parle anglais et français.
[Au]tre le nègre nommé ANTOINE, disant appartenir à M. Cochrane habitant de Bâton Rouge.
[Au]tre le nègre nommé A[illegible]GTON, disant appartenir au docteur William, de Bâton Rouge; créole, grand et mince taille, le nègre, il a déclaré avoir été vendu à son maître par un individu qu'il a accompagné jusqu'en cette paroisse.
Les propriétaires de ces différens nègres voudront bien les réclamer en se conformant à la loi.
Paroisse St Jean Baptiste, 13 mai 1837.
17 mai A. LUMINAIS, shériff

DETENU à la geole du poste du faubourg Washington, de la 3me municipalité, maison Frescaty, le nègre nommé WILLIAM LOKMAN, se disant libre, âgé d'environ 20 ans, taille 5 pieds 3 pouces, peau rougeâtre, le regard vif, [ne] parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington le 16 mai 1837.
P. BAYHI.
17 mai—10 Chef de poste.

50 Piastres de Récompense—La récompense ci-dessus sera donnée à qui conque mettra à la geole de la ville, le mulâtre AUSTIN, âgé de 31 ans, qui s'est absenté il y a 6 ans, taille moyenne, parlant lentement, assez bien bâtie, charpentier et de sonétat, il a plus de deux ans qu'il a été acheté dans le comté de Bourbon, Ky. on pense qu'il rôde autour de la ville, et cherchera à se faire passer pour libre à bord de quelques bateaux à vapeur ou autres. Les capitaines sont prévenus de ne point lui donner asyle sous peine d'être poursuivis par la loi.
12 mai—12 ANDREW MURDOCK.

Détenu à la geole de police du faubourg Washington, de la 3e municipalité, maison Frescaty, le nègre nommé WILLIAM BOLLESTON, se disant libre, âgé d'environ 30 ans, taille 5 pieds 4 pouces, joli de figure. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, 12 mai 1837
13 mai—10 P. BAYHI, chef de poste

$50 DE RECOMPENSE.
Seront données à celui qui logera à la geole de la première municipalité, la négresse PATIENCE, âgée d'environ 25 ans, taille ordinaire, assez grasse, ayant de grosses lèvres, les dents en dehors, teint rougeâtre, et d'assez mauvaise mine. Elle a appartenu pendant long tems à M. Deverville Bonnet, neur, qui tient une épicerie au faubourg Ste Marie. S'adresser rue de Chartres no 124
5 mai

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.
Partie de chez le soussigné vers le 15 décembre, MARIE ANNE ALIAS VINA, mulâtresse de 17 ans, légèrement marquée de taches de rousseur, parlant français et anglais, une bonne figure, un peu grande, baissant les yeux lorsqu'on lui parle, appartenant autrefois à Mr. Goodrich bijoutier dans la rue de Chartres, et dernièrement à Mr. Swan, l'apothicaire rue du Canal. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la logera en prison. GEO A. BOTTS.
29 avril

$10 DE RECOMPENSE.
Parti marron le 25 de mars, le nègre SIMON, âgé d'environ 28 ans, taille de 5 pieds, 6 pouces, mal vêtu, forgeron. On croit qu'il se trouve au faubourg d'en bas, il appartenait à M. Morel, de Harrisburg, Louisiane. La dite récompense sera payée en s'adressant à Fernandez & Wiltz, no 24 rue St Louis. 6 avril

20 Piastres de Récompense—Parti marron de la boulangerie cidevant Cazenave, le nègre PETERS, bien connu comme marchand de pain dans le faubourg d'en haut. Il a été vu dernièrement à Carrollton menant une charrette, paraît âgé de 30 à 35 ans, faible de construction, les yeux clairsemés, riant quand on lui parle, se tenant un peu voûté et ayant un des genoux très gros—La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le ramènera à la boulangerie, rue Bourbon entre Dumaine et St. Philippe. 11 mai—4a

$20 DE RECOMPENSE
Partie marronne de chez le soussigné, depuis environ deux mois et demi, la négresse Mary ou Fanny, taille ordinaire, figure ronde, et louche quand elle vous regarde, peau très noire; elle est toujours mal vêtue et malpropre; elle est âgée d'environ 25 à 26 ans. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira chez son maître ou la logera dans une des geoles de cet Etat.
5 mai—2 J. MACOIN,
rue Ste Anne, No. 177.

DETENU à la geole du poste du faubourg Washington, de la 3me, municipalité, maison Frescaty, le nègre nommé Benjamin Ras, se disant libre, âgé d'environ 31 ans, taille de 5 pieds 6 pouces et 4 lignes, mesure américaine, figure ronde, peau rougeâtre, ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le retirer, en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, ce 16 mai 1837.
17 mai—10 P. BAYHI—Chef du poste.

EN débarquement et à vendre par le soussigné,
20 pipes eau de vie de Cognac,
10 do do fine de Champagne,
32 caisses fruits à l'eau de vie,
300 do vin rouge,
27 tierçons vinaigre blanc,
25 paniers vin de champagne,
10 boucauds fil à seine et à voile,
25 tierçons vin blanc.
25 av A. ST. GEORGES

NOTIFICATION est par le présent donnée à tous ceux à qui cela peut concerner ayant des terrains dans les limites du 3me district de la troisième municipalité, d'avoir à se conformer dans deux mois de date de cette notification à une ordonnance du conseil en date du 1er février 1837, conçue en ces termes:

Résolu, Qu'il sera du devoir des commissaires de police de donner immédiatement des ordres pour faire faire ou réparer dans les deux mois qui suivront la passation de la présente ordonnance, les banquettes en pièces de cypres, avec contre banquettes et rigoles, ou en curb-stones, au choix des propriétaires, dans les lieux suivants, savoir:—

Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du nouveau faubourg Marigny, jusqu'à cent vingt pieds au delà de la rue Urquhart.

Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du faubourg Franklin jusqu'à cent vingt pieds au delà de la rue Moralès.

Dans toute cette partie du 3me district depuis la rue d'Enghien, jusqu'à la rue de l'Indépendance, et dans la profondeur jusqu'à cent vingt pieds au delà de la rue des Grands Hommes.

Et ils devront aussi ordonner de faire faire dans le même temps et de la même manière, des banquettes dans cette partie du 3me district au dessous de la rue de l'Indépendance jusqu'à la rue Pologne au delà de la rue de la Levée.

Résolu, Qu'ils devront faire faire, dans le même temps et en madriers de cypres, de quatre pouces d'épaisseur, les banquettes dans toute cette partie du 3me district depuis cent vingt pieds au delà de la rue des Grands Hommes et une ligne à cent vingt pieds au delà de la rue Moralès, depuis la rue d'Enghien jusqu'à la limite supérieure de Mr L. B. Macarty;

Résolu, Que le député voyer, devra, à la demande des commissaires, donner de suite aux propriétaires les alignemens et niveaux nécessaires pour faire faire les dits banquettes et en cas de négligence de la part des propriétaires de se conformer aux dispositions précédentes, il sera du devoir des dits commissaires de faire crier au rabais, après dix jours d'avis dans la gazette officielle de la municipalité, les dites banquettes, et après qu'elles auront été adjugées et faites, d'en certifier le compte; et il sera du devoir du trésorier de les payer et de le remettre ensuite à l'avocat de la municipalité qui en poursuivra le recouvrement.
Nlle.-Orléans, 19 mai 1837.
Le. GUERIN,
19 mai—2m Commissaire du 3me district.

SUCRE—80 boucauds en magasin, à vendre par
GALLWEY & BOUDOUSQUIÉ,
22 mai 31, rue de la Commune.

SEL—1500 sacs de 4 boisseaux de gros sel, en débarque, à vendre par
BAILEY & ABBOTT,
4 mai rue Bienville no 14.

HOTEL
DE LA
BAIE SAINT LOUIS.

Le soussigné prévient respectueusement le public et ses amis, qu'ayant fait l'acquisition de l'Hôtel connu sous le nom d'Hôtel St. Martin, il a déjà tout préparé pour en faire l'ouverture le 1er. de Mai prochain.

Cet Hôtel si avantageusement connu par sa position, vient d'être amélioré par le soussigné, qui désireux de plaire et de recevoir convenablement les personnes qui voudront l'honorer de leur patronage, n'a rien négligé de ce qu'il croit espérer avoir atteint le but qu'il s'est proposé. Cent personnes peuvent être commodément logées dans des chambres spacieuses et bien aérées. Ayant fait choix d'une vaste portable de cette ville pour ouvrir les [illegible] besoins des dames, elles y seront parfaitement bien servies ainsi que leurs enfans.

On y trouvera des billards et une buvette pourvue des meilleures liqueurs. Un jardin immense qu'il fait cultiver en ce moment, fournira à la table tous les légumes de la saison; il a pris à l'avance les mesures nécessaires pour avoir sous la main tous les approvisionnements qu'on peut se procurer sur les lieux. Un wharf est construit en face de l'Hôtel où les bateaux à vapeur peuvent aborder sûrement dans toutes les saisons de l'année. Des chambres à bain de la plus grande commodité ont été construites pour les Dames et les Messieurs.

Le soussigné prévient aussi les personnes qui désireraient avoir avec elles leurs équipages, qu'il a fait construire une remise et une écurie où ne seront parfaitement logés et soignés.

PRIX DE LA PENSION:
Par mois, $60
Les Enfans, 30
Les Domestiques, 30
27 mars J. SAINTCYR.

AVIS—Les propriétaires des drays qui ont été saisis en contravention aux ordonnances de police sont notifiés d'avoir à venir les réclamer dans les plus brefs délais en payant les frais; à défaut de quoi les drays seront vendus par MM. Duiller & Déléry, dix jours après la présente publication, conformément aux ordonnances du conseil.
Un des drays porte le numéro $510 et les autres sont sans numéros.
17 mai P. D. LAMBERT, collect. 1er mun.

VINS—2 pipes et 63 caisses Madère de une et 2 douzaines chaque, des marques de Unicorn et Joly, en magasin et à vendre par
GALLWEY & BOUDOUSQUIÉ,
22 mai 31, rue de la Commune.

VIN de Malaga doux, de Cherry et de Champagne [illegible] 25 barils d'huile d'olive épurée, torpedo grosse ou vert de la Havane, à vendre par
ROBERT H WHITE.
20 mai 24 rue Gravier.

CHAPEAUX [illegible] de palmier, en caisses en magasin et à vendre par L. D C WOOD.
20 mai 22 rue Poydras

TRAITES sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre par
20 mai—2 KENNEDY, DUREL & Co.

TRAITES sur St. Louis et Louisville à vendre; 250 mille cigares de la Havane 600,000 cigarres de la Havane des marques les plus célèbres, 25 caisses pipes vides en caisses vin de Champagne, 10 pipes et 20 [illegible] pipes de Cognac, 30 barriques vin de Malaga, 1re qualité, 100 pipes et 10 demi pipes et 5 grandes barriques de vieux Madère, en magasin et à vendre par
20 mai R. GRONING & Co.

A VENDRE—[illegible] sacs de café de la Havane, en magasin à vendre par
18 mai LAYET & AMELUNG, rue Commune

RIZ—100 tierçons riz à vendre à bon marché, pour clore un compte de vente s'adresser à
L. D. WOOD,
19 mai 22, rue Poydras.

EAU DE VIE de Bordeaux—[illegible] eau de vie de Bordeaux, [illegible] en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co.
19 mai 28, rue Bienville.

SALSEPAREILLE—22 balles à vendre par
KOHN, DARON & Co.
19 mai 28, rue Bienville.

VIN de Madère—Service—5 barils et 14 quarts de vin de Madère de 1re marque bien connue L P, en magasin et à vendre par
KOHN, DARON & Co.
19 mai 28, rue Bienville.

10 SURONS Indigo Guatimala, 100 caisses de [illegible] en débarquement du navire Nashville de New York à vendre par
VILLATTE & TOLEDANO,
19 mai 52, rue la Levée.

1460 SACS de sel gros et fin à bord du navire [illegible] de Liverpool, à vendre par
GEORGE GREEN,
60, rue du Camp
Aussi à vendre comme ci dessus, quelques Souverains Anglais. 19 mai

AVIS—Les soussignés viennent de recevoir de France par les navires Olympia et Saleim, un grand assortiment de gilets de piqué et de bazin, Bottes fines, bottes de gommes en soie, cravates de soie noire, parapluies de soie, gants de fil d'Ecosse blanc et en couleur, gants de coton en bas [illegible] chemises en couleur, cravates de soie en couleur, boutons de fantaisie pour gilets d'Orléans et Armures, articles de chasse en laine et en argent, &c. &c.
Ils ont aussi reçu par les derniers arrivages de New York un grand assortiment de caisses de parasols, draps, habits de drap de toute couleur, et d'espagnol, vestes de mérinos et de toile et de drap, blancs et en couleurs, cravates de soie, chaussons de toute espèce [illegible] &c. &c. Le tout pourra être [illegible] à [illegible] à M. Frank [illegible] New York. [illegible] gants de peau de castor, épaulettes militaires, [illegible] cocardes, [illegible] épées et gibernes de cavalerie, [illegible] qu'ils offrent en vente à leur magasin, rue de Chartres, No. 179, entre Toulouse et St. Pierre.
20 mai REINECKE, DELERY & Co.

A VENDRE en débarquement du Zampa, venant de Nantes,
19 caisses contenant sardines à l'huile,
1 caisse truffes en bocaux,
1 caisse truffes en bouteilles,
1 caisse contenant 80 bouts de [illegible],
[illegible] de [illegible],
150 paniers de 32 [illegible] des gorges et d'Angers.
En débarquement du Général Foy, venant de Bordeaux,
2 caisses contenant 150 boîtes conserves alimentaires et pâtes [illegible]
LATASTE & BRULATOUR,
11 mai 16 rue St. Louis, maison R. Brugier.

THOMAS BARRETT & Co. offrent à vendre
100 [caisses] vin de Margaux,
50 [illegible] Sauternes do do,
500 paniers de vin de Champagne, des meilleures marques,
50 caisses vin de Château Margaux,
[illegible] do do Lanch,
25 pipes vin de Madère de choix,
10 [illegible] do do,
10 [illegible] do do do,
50 caisses vin de Rum,
20 paniers vin de Claret,
130 barils eau [de vie],
120 pièces toile à sac,
250 do do Kentucky,
Ils reçoivent en payement les billets des différentes banques de la ville. 17 mai

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France et par le ship Vicksburg de New York, les marchandises suivantes qu'ils offrent à vendre à leur magasin.
Robes batiste brodée, qualité supérieure,
Mouchoirs batiste, à voile, brodés, simple et doublé rivière, et garnis avec de la [illegible],
Lyonnaise [illegible] et étoffes nouvelles pour robes,
Bas anglais, bleu et pour femmes, supérieurs,
Bas de soie noirs unis, anglais,
Bas de soie brodés, noirs et blancs, français,
Mouchoirs de [illegible],
Gants de soie [illegible] et blancs,
Gants en fil d'Ecosse,
Corset pèlerines brodés, mousseline et batiste brodés,
Cravattes de soie en couleur pour hommes et pour femmes, [illegible],
10 caisses chapeaux de paille d'Italie, assortis, et un grand assortiment de jaconat et d'indienne légères, de différentes qualités.
En magasin, cent bains en cuivre, montés, bains [illegible].
28 av SOULET, VIGNIE & Co.

44 TONNEAUX bois de teinture de Rio Hacha, 18 douzaines nattes, 5 caisses chapeaux de paille, et 6 douzaines peaux de bœuf, en débarquement de la goëlette Céleste et à vendre par
25 av JOSEPH PRATTS & fils.

EN débarquement du navire Voltaire, 10 caisses de Kirshwasser et 100 caisses d'Absinthe, à vendre par KOHN, DARON & Co.
25 av rue Bienville no 28.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France, les ouvrages ci-après:—
Œuvres de Chateaubriand, 26 vols; œuvres complètes de Buffon, œuvres et mémoires de lord Byron, œuvres de Béranger, œuvres de C. Delavigne, de Victor Hugo, de Jacob, et J J Rousseau, et Voltaire
Essai sur l'Egypte sous Mohammet Ali, par Begin
Regénération de la Grèce, par Tocqueville,
Voyage autour du monde;
Histoire de la Garde impériale;
Histoire de Napoléon, par Norvins;
Histoire de la Révolution française, par Thiers;
Œuvres de Barthélemy & Méry,
Supplément au Dictionnaire de l'Academie;
Magasin Pittoresque 1836;
Mouth ion, Mémoires de Napoléon;
Memorial de Ste. Hélène.
Théâtre de Scribe et un grand nombre de nouveautés. ALFRED MORET,
Rue Royale, no 139, entre Toulouse et St. Louis.
26 av

LA société qui existait ci-devant sous la raison de John F. Smith & Co. est à dater de ce jour, dissoute d'un commun accord. Le nom de la société ne sera employé que pour la liquidation des affaires de John F. Smith, qui continuera les affaires de commission pour son propre compte.
Signé JOHN F. SMITH,
WILLIAM R. FLORANCE.
Nouvelle Orléans, 15 avril 1837.
17 av—1m

[Perdu] hier vers 6 et 9 heures du matin, un PORTEFEUILLE noir, contenant une somme de treize cents piastres, dont onze billets de cent piastres, deux de cinquante et le reste en petits billets. Le dit portefeuille a été perdu à partir de l'ancienne jusqu'à l'habitation de M. Gabriel Villeré; il se ferme avec une agrafe élastique. Une forte récompense sera donnée à celui qui le rapportera au bureau de cette feuille, ou chez M. Gabriel Villeré. 3 mai

CHARLES H GRANT & CO
No. 46, rue de Chartres.
VIENNENT constamment un assortiment considérable de
MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES
Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, miroirs, glaces, matelasses crin, et mousse, en plume [illegible]

LES soussignés ayant fait [illegible] pour plusieurs années le chemin à coulisse de Carrollton, informent le public qu'ils sont responsables de tous les contrats et obligations faits pour le dit chemin à coulisse depuis le 1er Janvier dernier. Tous les comptes à payer de cette époque doivent être présentés au Bureau des soussignés, au Carrollton ou à la maison des chars à la Nouvelle-Orléans.
Ils préviennent également le public qu'ils ne répondront d'aucunes dettes contractées en leur nom, sans un ordre écrit par eux.
29 mars HARPER & MERRICK.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public et leurs amis, qu'ils ont formé aujourd'hui une société sous la raison de W. Merryfield & Co. pour le commerce de bois et douves dans toutes ses branches. Leur bureau est à l'encoignure des rues St. Marie et la Levée faubourg Lafayette, où tous les ordres seront promptement exécutés.
P DELAHOUSSAYE,
16 mars W MERRYFIELD

FARINE, mess et prime porc, saindoux, beurre, haricots à vendre par G DORSEY,
20 mai 44 Nouvelle Levée.

TERMS OF T[HE]
SUBSCRIPTION.—Twelve Dol[lars] per annum, payable semi-ann[ually] [illegible] for the tri-weekly cou[ntry] [illegible] in advance, where no [illegible] [illegible] soon will be discon[tinued] [illegible]. In case of disco[ntinuance] [illegible] in writing, must be [illegible]
ADVERTISING.—One dollar [illegible]
[illegible]

A[illegible]
[illegible] Packet from N[illegible]

Coastwise T[rade]
FOR BOST[ON]

FOR NEW YOR[K]

European T[rade]
FOR LIVE[RPOOL]

FOR PHILADE[LPHIA]

NEW LINE OF PACKET[S]
[illegible]

HOLLAND GIN & FL[illegible]

BEARS OIL

CASTOR OIL

LEAD

COAL

AL[illegible]

PRESERVATIVE SYR[UP]

PORK

NO[illegible]

[illegible] NEW YORK [illegible] KENNE[DY]

CHATEAU[illegible]

SWEET MALAGA WI[NE]

MADEIRA

COMMERCIAL INSURANCE

ALABAMA & TENNESSEE [illegible]
ANDREWS

CARACAS COCOA

COARSE SALT

[illegible]

LARD

BEEF

MOLASSES
GALLWEY &

WINE—6 casks [illegible]
E & J ANDR[EWS]

BOSTON CROWN WIN[DOW GLASS]

THE copartnership heretofore [existing under the] firm of John F. Smith [& Co.] [is dis]solved by mutual consent. T[he name of the firm will be used] only in liquidation of [the affairs of John F.] Smith, who will continue the c[ommission business on] his own account.
(Signed) JOHN [F. SMITH,]
WILL[IAM R. FLORANCE.]
New Orleans, April 15, 1837.

FOR SALE by Cucullu, L[apeyre & Co.]
[illegible] Havana Coffee [illegible]

PATENT MEDICINE[S]
[illegible] POOR TEX, at his Drug Store [illegible]
[illegible]

STORE in Chartres street [illegible]
23 Chartres, between Custo[mhouse and] [illegible] possession given imm[ediately]

FOR SALE—30 shares C[illegible]
[illegible] Shares, apply to
m23 EDWARD GOTT

MONONGAHELA WHI[SKEY]
[illegible] whiskey, 14 d[illegible] pipe Holland gin, in store for sa[le by]
GALLWEY & [BOUDOUSQUIÉ]
m23